

Centre Communal d'Action Sociale

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants sont également concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ladite loi. Le présent rapport du CCAS sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Etape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des administrateurs du C.C.A.S sur les grands équilibres budgétaires de l'exercice passé et à venir, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB doit donc permettre d'ouvrir les perspectives des mois à venir tout en évoquant les actions de l'année antérieure.

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration.

CONTEXTE COMMUNAL 2018

Fin 2018, la réalité sociale s'aggrave de plus en plus en liaison avec la dégradation économique ; le C.C.A.S. doit faire face aux nombreuses répercussions de cette conjoncture économique et ses conséquences.

Par conséquent, le C.C.A.S devient le seul service de proximité délivrant un accueil, une écoute ainsi qu'un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux.

Par ailleurs, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) oblige la ville de Blotzheim (commune de plus de 3.500 habitants) de disposer de 20 % de logements sociaux, en regard des résidences principales d'ici 2025. Au 1.1.2018, ce chiffre était fixé à 402 logements pour Blotzheim dont .

La population de ces logements sociaux étant par définition composée principalement de personnes seules et de familles monoparentales, la population de Blotzheim devrait s'agrandir en 2019 avec 300 nouveaux habitants environ, à très faibles revenus (voire en manque d'insertion) qui,

à terme, seraient susceptibles de faire appel, notamment à des aides alimentaires et/ou autres besoins sociaux.

Soucieux d'orienter sa politique sociale en direction de ces problématiques locales, le Président du CCAS et son conseil d'administration ont lancé fin 2018 une analyse des besoins sociaux recensés à ce jour ainsi que leur éventuelle évolution pour les années à venir.

L'année 2019 sera donc exclusivement consacrée à la mise en place par le conseil d'administration du C.C.A.S. d'une politique sociale plus en adéquation avec les besoins réels de la population blotzheimoise dans le cadre toujours d'une démarche de qualité des prestations offertes.

En attendant en 2018, le C.C.A.S. a continué sur le terrain :

- à mener ses missions d'outil de pilotage du développement social local auprès des publics fragilisés, en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels tels le secours catholique (CARITAS), l'A.P.A., la C.A.F., le pôle social du Département ;
- à gérer administrativement la « Maison la Source », lieu d'implantation de la section locale de Caritas ainsi que du logement social destiné à tout blotzheimois dans le besoin de se loger dans l'urgence.

Fin 2018, des dépenses d'ordre administratif du C.C.A.S. comme la prise en charge de la mise à disposition du personnel de la commune à son service, du remboursement des indemnités du receveur ainsi que des taxes foncières 2018 pour un montant global de 5.390,67 € ayant dû être reportées sur 2019 sur demande du trésorier de la commune, ces dépenses de gestion courante représentent 23,92 % des dépenses réelles de fonctionnement 2018.

Dans le domaine des actions sociales :

↳ **les dépenses au titre de la solidarité pour 2018 se décomposent comme suit (37,46 % des dépenses réelles de fonctionnement 2018) :**

- √ aides alimentaires : 3.295,- € en faveur de 16 familles ;
- √ Aide pour l'acquisition d'un tricycle tandem avec assistance électrique : 3.100,- € ;
- √ Aide pour l'envoi d'un enfant en colonie de vacances : 500,- € ;
- √ Aide pour l'inscription à une formation professionnelle : 540,- € ;
- √ Aide pour une inscription cycle Erasmus : 1.000,- € ;
- √ Aide pour le paiement facture d'électricité pour 180,- € ;
- √ Aide pour l'achat de bois de chauffage : 250,- € ;
- √ Aide pour déplacement à un concours de pâtisserie : 300,- € ;
- √ Aides de Noël : 10.550,- € en faveur de 26 familles (augmentation du nombre de familles de + de 24 % par rapport à 2017), la liste soumise par l'assistante sociale du Conseil Départemental comportant de nouveaux cas de familles nécessiteuses dont des nouveaux arrivants ;

↳ **les dépenses en faveur des animations seniors se décomposent comme suit (38,62% des dépenses réelles de fonctionnement 2018) :**

√ repas de Noël + distribution de colis de Noël pour les personnes âgées ne pouvant pas y participer : 20.328,02 € ;

√ Atelier sénior : 16 € pour un atelier informatique.

Ces dépenses d'ordre social sont financées une nouvelle fois en 2018 intégralement par des ressources propres du CCAS (autofinancement + locations de terrains + participations parents p/concession de cimetière + versement de recettes au titre « des jetons orphelins » versés par le casino de Blotzheim et qui représentent plus de 33 % des recettes de fonctionnement - en augmentation par rapport à 2017 + FCTVA de 2018 pour un montant de 553,73 €), ce budget n'ayant pas eu recours jusqu'à présent à la mobilisation de prêts.

ORIENTATIONS DU CCAS DE BLOTZHEIM POUR 2019

Dans l'attente d'instauration d'actions sociales innovantes à partir de 2019 et toujours dans l'engagement d'une démarche de qualité des prestations sociales avec comme objectif « une ville au service des personnes », l'élaboration des engagements retenus est celui des différentes actions habituelles menées sur le terrain.

Pour financer ses actions, tout comme 2018, le C.C.A.S. reste largement contributaire des recettes exponentielles des « jetons orphelins » versés par le casino de Blotzheim ainsi que de sa capacité d'autofinancement encore importante.

Les projets du C.C.A.S. pour 2019 :

- En matière d'aides aux familles et toujours dans la continuité des années précédentes :

Le C.C.A.S. doit être un outil de développement social de soutien en impulsant une dynamique de partenariat avec l'association CARITAS locale, gestionnaire de la « Maison la Source » autre lieu de rencontres, d'échanges et d'aides ponctuelles pour les familles blotzheimois en difficulté. Pour ce faire, le C.C.A.S. assure, entre autres tâches, sa mission d'hébergement d'urgence par le biais d'un logement familial, le versement d'aides matérielles (numéraires, alimentaires, habillement, etc..) ainsi que d'une aide logistique pour des familles en souffrance.

Le C.C.A.S va honorer cette année son engagement en faveur de la jeunesse avec le versement effectif d'un fonds de concours (section d'investissement) à la commune pour l'aménagement d'une aire de jeux destinée aux plus jeunes (3-11 ans) pour un montant global de 37.400 € (restes à réaliser de 2018).

De même, le C.C.A.S. va acquérir, pour une mise à disposition à la société Gymnastique Union de Blotzheim, du matériel pour l'activité Baby Gym pour un montant de 4.920,- € comprenant des nouveaux modules, une grande échelle droite, une poutre basse, un mini-tremplin et divers tapis de matériel.

Enfin, le C.C.A.S. continue d'assurer, depuis 2016, la mise en place du dispositif Fonds de solidarité « Eau pour Tous » généré par Véolia. Cependant, ce dispositif n'a été actionné à Blotzheim que pour une famille en 2016 (aucune demande pour 2018).

- En matière d'aide aux personnes âgées :

2019 verra la poursuite des ateliers « Pilate » animés par les professionnels de Siel Bleu et qui rencontrent un vif succès auprès de la population des séniors (plus de 60 participants répartis sur toutes les sessions). D'autres contacts avec des organismes tels l'APA pourraient aboutir sur de nouvelles offres d'activités courant de cette année.

Le C.C.A.S., en s'adressant majoritairement aux personnes âgées, poursuit sa lutte contre l'isolement résidentiel et organise à ce titre le repas de Noël lors duquel pas moins de 235 personnes âgées y participent (ou paniers garnis livrés à domicile pour ceux et celles qui n'y participent pas) ainsi qu'une sortie annuelle en partenariat avec la Ville. Il conforte ainsi son positionnement comme animateur de la vie locale pour cette frange de la population.

La municipalité rend visite également aux habitants concernés par des grands anniversaires (à partir de 80 ans) et/ou de mariages ou d'anniversaires de mariages (ce qui représente environ 70 à 80 foyers concernés).

- En matière de relations partenariales :

Les relations entre la ville et le C.C.A.S ont un impact important sur le fonctionnement du C.C.A.S., notamment de par les frais d'administration et de gestion assurés par la Ville pour le compte du C.C.A.S. et qui lui sont facturés (valeur : 5.000 € soit 3,42 % des dépenses de fonctionnement).

Toutes ces variables d'ajustement sont intégrées dans la section de fonctionnement 2019 :

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2018	Prévisions 2019	DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2018	Prévisions 2019
			60611 Eau & asst	98,07	150,00
			60612 Energie élec.	1.734,69	2.500,00
042 Op. d'ordre			6064 Four. Adminis.		100,00
			611521 Entr. Bâtim.		2.000,00
013 Att. de charges			6156 Maintenance		500,00
			616 Primes d'assur.	1.619,00	1.700,00
7031 Concessions cimetières	2.034,35	2.000,00	6232 Fêtes cérémonies	18.968,67	23.000,00
7083 Locations diverses	173,66	180,00	6247 Frais Transports		150,00
70878P/ d'autres redevables			6281 Cotisation	490,36	600,00
7474 Subv. Commune		19.000,00	62871 Collect. Rattac.		12.000,00
758 Prod. Divers ges. Cour.			6288 Divers	3.483,26	5.000,00
			63512 Taxes foncières	228,00	260,00
7713 Libéralités reçues	150,00	100,00	6561 Secours d'urgence	19.875,96	25.000,00
773 Mandats annulés			6574 Subv. Fonction.	645,89	5.000,00
7788 Produits exceptionnels	44.885,12	42.000,00	023 Virement s/inv		65.594,24
002 Excédent fonct. N-1	88.417,51	83.024,24	042 Op. d'ordre	5.492,50	2.750,00
TOTAL	135.660,64	146.304,24	TOTAL	52.636,40	146.304,24

En 2019, les recettes de fonctionnement sont invariablement les mêmes que les années précédentes (locations de terrains (180,- €) & libéralités reçues (100,- €), concessions dans le cimetière & le colombarium (2.000,- €), « jetons orphelins » (42.000,- € estimation prudentielle), subvention de la commune (19.000,- €), résultat de fonctionnement 2018 (83.024,24,- €).

Les dépenses de fonctionnement sont reconduites à hauteur des crédits de fonctionnement des années précédentes avec une augmentation sensible au niveau des secours d'urgence et des subventions aux personnes compte tenu de l'éventuel accroissement des demandes alimentaires du fait de l'arrivée massive de familles de faibles revenus depuis 2018 dans la commune.

A ce titre, les dépenses de fonctionnement englobent le financement des aides sociales de toutes natures (30.000,- €), du repas de Noël des aînés et des colis de Noël pour les aînés empêchés d'y assister ainsi que leur transport jusqu'au P.B.B. en cas de besoin (23.150,- €), de la gestion courante de cet établissement public (27.560,- € y compris le remboursement à la commune pour 2019 et 2018 pour la mise à disposition du personnel en charge du CCAS ne percevant aucun traitement à ce titre ainsi qu'au titre des amortissements des biens pour 2018).

Eu égard à la capacité financière de ce budget, le CCAS sera en mesure d'autofinancer des projets d'investissement à hauteur de 65.594,24 € (en baisse par rapport à 2018 compte tenu de l'obligation de provisionner à la hausse toutes les autres dépenses de fonctionnement).

Néanmoins, la section d'investissement sera donc consacrée majoritairement au fonds de concours qui sera versé à la commune pour l'aménagement d'une aire de jeux dédiée aux 3-11 ans dans l'enceinte de la plaine sportive pour 37.400 € au titre des reports 2018 ainsi que pour l'acquisition du matériel pour l'activité Baby Gym pour 4.920 €.

Les recettes d'investissement 2019 porteront sur des recettes au titre des amortissements pour 2.750,- €, sur un résultat d'investissement 2018 de l'ordre de 8.638,09 € (aucune recette au titre du FCTVA, le CCAS n'ayant financé aucune dépense d'investissement en 2018) et enfin plus de 65.594,24 € au titre de l'autofinancement 2019.

CONCLUSION

La volonté de la ville d'être un acteur de lien social fonde l'ensemble des actions du CCAS. Que ce soit à destination des aînés, des personnes en précarité financière ou porteuses d'un handicap, les aides et dispositifs d'accompagnement s'inscrivent dans un esprit de dignité entre acteurs et publics bénéficiaires.